



L'info en poche

Etudes supérieures à l'étranger

infojeunesse.fr

infoeurope.fr

atoustages.com





Etudes supérieures à l'étranger

eurodesk

Centre Régional Information Jeunesse de - Normandie Caen

16, rue Neuve Saint-Jean, 14000 CAEN

Tél : 02 31 27 80 80 - Mail : ij@infojeunesse.fr

Centre d'information Europe Direct Normandie-Caen

16, rue Neuve Saint-Jean, 14000 Caen

Tél : 02 31 27 80 30 - Mail : europe@infojeunesse.fr

SOMMAIRE

PRÉPARER SON DÉPART.....	1
Les papiers	1
La protection sociale	1
OÙ PARTIR?	2
CHOISIR LA BONNE FORMULE.....	2
Partir à titre individuel	2
Partir dans le cadre d'un programme	4
LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES.....	6
Départ à titre individuel	6
Départ avec un programme européen ou une filière internationale	6
LES AIDES ET LES BOURSES	6
Bourses européennes	6
Bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	7
Bourses des autres Ministères	7
Bourses des collectivités territoriales	7
Bourses étrangères	8
Aides privées	9
COORDONNÉES DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE L'ORNE ...	10

PRÉPARER SON DÉPART

Les papiers

Les formalités à accomplir varient en fonction de la durée de vos études. Pour une durée inférieure à 3 mois, il vous suffit de posséder une carte d'identité ou un passeport en cours de validité. Au-delà de 3 mois, il faut demander une carte de séjour si la législation du pays l'exige. Cette carte de séjour vous sera délivrée sur place par les autorités locales compétentes : poste de police ou mairie (selon les pays).

La protection sociale

Si vous bénéficiez d'une couverture sociale en France, vous pouvez bénéficier de toutes les prestations de maladie prévues par la législation du pays d'accueil. Avant de partir, procurez-vous auprès de votre centre de sécurité sociale (au moins 1 mois à l'avance) une carte européenne d'assurance maladie (valable 1 an) qui vous permettra un remboursement des soins d'immédiate nécessité. Si vous ne bénéficiez pas d'une couverture sociale en France, vous devez souscrire, en France ou dans le pays d'accueil, à une assurance maladie personnelle. Dans les deux cas, il est vivement recommandé de souscrire une assurance maladie complémentaire et une assistance (rapatriement, juridique, etc.).

En savoir +

Sur le web:

www.ameli.fr : Site de l'assurance maladie en France

www.cleiss.fr : Centre des Liaisons Européennes et Internationales pour la Sécurité Sociale

www.diplomatie.gouv.fr : ministère des affaires étrangères rubrique « vivre à l'étranger ».

OÙ PARTIR?

L'Angleterre ou les Etats-Unis attirent souvent par la bonne réputation des formations dispensées et leur langue d'enseignement, mais les places disponibles sont parfois limitées. D'autres destinations plus originales comme l'Irlande, la Norvège, ou les pays slaves et baltes, proposent aussi de bons cursus en anglais et peuvent être plus accessibles et moins onéreuses.

CHOISIR LA BONNE FORMULE

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, les démarches et les contacts varient selon la formule choisie.

Partir à titre individuel

Vous poursuivez vos études à l'étranger sans lien de rattachement à un établissement français. Dans ce cas, vous serez amené à effectuer seul toutes vos démarches de A à Z. Cette solution requiert du temps et une grande motivation.

À quel moment ?

- Après le bac : le baccalauréat est largement reconnu pour l'accès à l'enseignement supérieur. Il vous ouvre les portes des pays européens, mais chaque pays ou université peut imposer ses conditions (sélection sur dossier, examens d'entrée, tests de langue).
- Après une formation en France: sous certaines conditions de reconnaissance de votre niveau d'études et de conditions d'admission, vous pouvez partir après deux ou trois années d'enseignement supérieur.

Pour combien de temps ?

- Soit vous réalisez votre cursus universitaire complet à l'étranger.
- Soit vous effectuez seulement une partie de vos études (1 an) à l'étranger et revenez par la suite achever votre parcours universitaire en France.

Comment trouver un établissement ?

- » Pour obtenir les coordonnées des lieux d'études dans d'autres pays et connaître l'organisation des études dans ce même pays, prenez contact avec des centres d'information spécialisés :
- Service d'information et d'orientation de votre établissement (fiche ACTUEL Basse-Normandie n° 1.04 « L'orientation à l'université » sur www.infojeunesse.fr ou à consulter dans une structure du réseau information jeunesse: cf p.8)
- Service culturel de l'ambassade du pays en France (fiches ACTUEL CIDJ n°8.6 à 8.96 à consulter dans une structure du réseau information jeunesse: cf p.8).

S'inscrire

Avant toute inscription, vous serez amené à vous renseigner sur les dates limites et les conditions d'inscription imposées par le pays ou l'établissement choisi.

- » Avant de pouvoir vous inscrire, vous devrez :
- Vous assurer que vous avez le niveau requis pour intégrer la filière choisie
- Réussir la sélection d'entrée exigée : examen et test de langue
- Justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de scolarité et de séjour
- Posséder une couverture sociale

A savoir

Partir à titre individuel ne s'improvise pas. Commencez vos démarches au moins un an à l'avance !
Prévoyez une période de 2 à 4 mois pour les formalités d'inscription : tests linguistiques, CV et lettre de motivation rédigés dans la langue du pays, diplômes traduits par des traducteurs assermentés, lettres de recommandation de vos professeurs, etc.

Sur le web:

http://ec.europa.eu/education/index_fr.htm: Portail européen sur l'éducation

www.euroguidance-france.org : Informations pour étudier et se former en Europe

www.braintrack.com : Index des universités, institutions et grandes écoles dans le monde

www.britishcouncil.fr : Portail sur les études au Royaume-Uni

www.educationinireland.ie : Informations sur les études en Irlande

<http://paris.daad.de> Portail : sur les études en Allemagne

www.enseignement.be : Informations sur les études en Belgique

www.educacion.gob.es : Informations sur les études en Espagne

<http://studyindenmark.dk> : Informations sur les études au Danemark

www.studyinnorway.no : Informations sur les études en Norvège

www.studyinsweden.se : Informations sur les études en Suède

Partir dans le cadre d'un programme

Vous restez attaché à un établissement français.

Partir dans le cadre du programme européen ERASMUS +

Accessible à partir de la 2ème année d'études supérieures, il permet d'effectuer un séjour d'études de 3 à 12 mois dans un établissement d'un autre pays européen. Un même étudiant peut désormais partir pour une durée maximale de 12 mois, consécutifs ou non, par cycle d'études.

La période d'études à l'étranger doit faire partie du programme d'études que doit suivre l'étudiant. C'est toujours l'établissement français dans lequel vous êtes inscrit qui organise l'échange avec l'un de ses établissements partenaires et dans un domaine d'études donné.



Pour en bénéficier, il faut contacter le service des relations internationales de votre établissement.

Partir grâce à un programme bilatéral

De nombreuses universités ou écoles ont passé des accords avec des établissements étrangers qui ne rentrent pas forcément dans le cadre du programme européen Erasmus+, mais qui permettent également des échanges d'étudiants.

Les filières internationales

Certaines écoles, universités et instituts proposent des formations permettant de suivre un double cursus bilingue avec délivrance de doubles diplômes internationaux ou comprenant des périodes d'études à l'étranger.

Pour les étudiants de DUT, le DUETI ou DUETE (diplôme universitaire d'études technologiques internationales/à l'étranger) offre l'opportunité de suivre 1 à 2 semestres de cours à l'étranger sous le contrôle de l'IUT dans lequel l'étudiant effectue son DUT. Il a été mis en place dans les IUT de Caen et d'Alençon.

En savoir +

Sur le web:

www.euroguidance-france.org : Informations pour étudier et se former en Europe

www.onisep.fr : Annuaire des formations internationales en France

www.europe-education-formation.fr : Agence française du programme européen d'éducation et de formation

<http://www.ciep.fr/assistantfr/> : Centre International d'Études Pédagogiques

<http://ec.europa.eu/ploteus/> : portail des possibilités d'études et de formation

Bon plan

Destination Québec !

Le programme Québécois d'échanges universitaires CREPUQ permet de poursuivre une partie de ses études dans un établissement québécois pendant un semestre ou un an. Les crédits validés sont reconnus pour le cursus en France. Petit bémol, il ne propose pas d'aide financière et n'est accessible que dans les établissements membres du réseau. Renseignez vous sur: www.crepuq.qc.ca

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Départ à titre individuel

Comme il n'existe pas au niveau européen de système général de reconnaissance des diplômes, vous pourriez rencontrer au départ ou au retour des problèmes d'équivalence.

Pour faciliter vos démarches, l'Union européenne a mis en place un réseau de Centres d'information sur la reconnaissance des diplômes, les centres NARIC, qui délivrent des informations et éventuellement une attestation de comparabilité qui sera utile pour faire reconnaître vos diplômes.

Cependant, leur avis est purement consultatif. Au final, seul l'établissement d'accueil décidera de la valeur à accorder à votre diplôme.

 Site du Centre ENIC NARIC France : www.ciep.fr/enic-naric-france

Départ avec un programme européen ou une filière internationale

La période d'études effectuée à l'étranger sera validée à votre retour par votre établissement qui vous délivrera le diplôme français correspondant. Dans le cadre de formations menant à un double diplôme, vous obtenez le diplôme français et le diplôme étranger.

En partant dans le cadre d'un programme, vous évitez tout problème de validation, grâce au système européen d'attribution et de transfert de crédits – ECTS.

LES AIDES ET LES BOURSES

Les aides et les bourses d'études supérieures en Europe sont diverses et émanent essentiellement des pouvoirs publics : Commission européenne, ministères, Conseil régional, conseils généraux et municipalités. Les aides financières ne sont pas les mêmes si vous partez seul ou dans le cadre d'un programme.

Bourses européennes

Si vous participez à un échange européen, vous avez peut-être droit à une

bourse ERASMUS+. Cette bourse est délivrée par votre établissement d'études supérieures sur critères académiques (en fonction de vos résultats) et sur critères sociaux. Son attribution n'est donc pas systématique. Le montant des bourses est variable selon le niveau de vie du pays de destination (150 à 500€).

Bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Les étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant une période d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire peuvent continuer à percevoir leur bourse du CROUS (dossier social étudiant sur le site du CROUS), et percevoir en plus une aide à la mobilité internationale (pendant 9 mois maximum) pour faire face aux frais de séjour et de transport



Dossier à retirer auprès de votre établissement.

Les étudiants français désireux de suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe peuvent également percevoir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux dans les mêmes conditions qu'en France pour la préparation d'un diplôme national étranger.

Ils doivent pour cela être inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé et dans une formation habilitée à recevoir des boursiers. Ils doivent par ailleurs suivre des études supérieures à temps plein relevant de la compétence du ministère chargé de l'Enseignement supérieur.



Voir www.crous-caen.fr/bourses

Bourses des autres Ministères

Certains ministères disposent de bourses spécifiques à destination des étudiants qui dépendent de leurs activités (ex : Agriculture, Culture, Recherche...). Le ministère des Affaires étrangères ne finance pas la mobilité internationale des étudiants français, sauf dans le cadre du Collège d'Europe à Bruges et son antenne à Natolin en Pologne.

Bourses des collectivités territoriales

La bourse du Conseil régional

La Région Normandie soutient les séjours d'étude à l'étranger des jeunes.

- Pour les étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur dont le quotient familial est inférieur ou égal à 30 000 euros.
- Durée de la mobilité : 4 à 26 semaines
- Forfait « départ » de 200 € à 400 € selon la destination + une partie modulable en fonction de la durée du séjour et des autres aides à la mobilité allouées.



Dossier à retirer auprès de son établissement, ou auprès de la région pour les étudiants scolarisé hors Normandie. www.normandie.fr

Conseil Départemental de l'Orne

Pour les étudiants ayant l'obligation de réaliser un séjour d'étude à l'étranger d'au moins quatre mois dans leur cursus universitaire, le Conseil Général accorde aux étudiants dont la famille est domiciliée dans l'Orne une bourse dépendant du quotient familial mensuel et du coût des études entreprises.



Informations et dossiers de demande sur www.orne.fr > éducation > aides

Le Conseil Départemental de la Manche

Il n'accorde pas de bourses ou aides financières pour les séjours d'études à l'étranger.

Le Conseil Départemental du Calvados

Il peut accorder des prêts d'honneur à taux 0 pour les jeunes de moins de 30 ans dont les parents sont domiciliés dans le Calvados. Le montant du prêt varie entre 300 et 4800 euros.



Informations sur www.calvados.fr

Certaines municipalités accordent des bourses ou des aides pour vos projets.

Bourses étrangères

Certains pays, par le biais d'organismes spécialisés, octroient des bourses aux étudiants français à condition qu'ils aient un haut niveau d'études (le plus souvent bac + 4 ou 5) et un projet justifiant le choix du pays sollicité.

Sur le web:

www.diplomatie.gouv.fr : aides étrangères et appels à candidature réservés aux étudiants français. (rubrique vivre à l'étranger)

www.campusfrance.org/fr/autres-sources-de-financement :

Bourses des gouvernements étrangers

www.ofaj.org : Bourses d'études en Allemagne de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse

<http://paris.daad.de> : office allemand d'échanges interuniversitaires

www.educationuk.org : bourses et aides financières britanniques

Aides privées

Différents organismes et fondations proposent des bourses d'études. Elles sont souvent en nombre limité donc très sélectives, et réservées à des cursus bien spécifiques ou à des post-doctorants. (Par ex: La Fondation Kenza réservée aux étudiants en beaux-arts et histoire de l'art, la Fondation Rotary pour les étudiants qui effectuent 1 ou 2 années d'études dans un pays où le Rotary club est présent, la Fondation Fyssen pour des bourses d'études post-doctorales en psychologie, neurobiologie, anthropologie/ethnologie, archéologie...)

Pour toute autre information concernant les études à l'étranger, contactez le service **Europe Direct** au

Centre Régional d'Information Jeunesse Normandie-Caen

16 rue Neuve Saint-Jean – 14000 CAEN

Tél. 02 31 27 80 30 – Fax 02 31 27 80 39

Email: europe@infojeunesse.fr

Site Internet: www.infoeurope.fr

Ou rendez-vous dans le Bureau ou Point Information Jeunesse le plus proche de votre domicile (voir coordonnées au dos). Les BIJ et PIJ labellisés Points Europe sont signalés par un drapeau européen.

COORDONNÉES DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE L'ORNE

Vous pouvez y consulter les fiches pays Actuel CIDJ pour plus d'informations sur une destination en particulier. Les structures marquées d'un drapeau font également partie du réseau des Points Europe.

CALVADOS

CAEN 14000 - CRIJ

16 rue Neuve-Saint-Jean

02 31 27 80 80

ij@infojeunesse.fr



CAEN 14000 - PIJ Grâce de Dieu

Espace Malraux

8 esplanade André Malraux

02 31 34 54 55

pjij.caen.gracededieu@laliguebn.org

FALAISE 14700 - PIJ

8 rue Saint Jean

02 31 20 39 00

pjij@falaise.fr



GIBERVILLE 14730 - PIJ

Carrefour socioculturel Antoine Vitez

13 rue Pasteur

02 31 72 43 13

pjij@giberville.fr

LISIEUX 14100 - PIJ

Mos@ic

13 boulevard Pasteur

02 31 31 70 95

pjijcyb-lisieux@orange.fr



MONDEVILLE 14120 - PIJ

Quai des Mondes

4 rue Calmette

02 31 35 52 26

pjij@mondeville.fr

OUISTREHAM 14150 - PIJ

Centre socio-culturel

11 rue des Arts

02 31 25 51 65

pjijouistreham@orange.fr



VIRE 14500 - PIJ

14 rue Chênedollé

02 31 66 49 74

pjij@virenormandie.fr



MANCHE

AVRANCHES 50300 - PIJ

Mairie

Service PIJ-BP 238

02 33 79 39 41

pjij@avranches.fr



CARENTAN 50500 - PIJ

Local Jeune

8 rue Sivard de Beaulieu

02 33 23 92 18

s.heron@ccbdc.fr

COUTANCES 50205 - PIJ

2, rue Daniel
02 33 76 78 50

lesunelles@wanadoo.fr



GRANVILLE 50400 - PIJ

Espace Jeunes Christian Ridet
92 rue Paul de Gibon
02 33 90 86 74

espaceinfo@ville-granville.fr



LESSAY 50430 - PIJ

Maison du Pays de Lessay
11 place Saint Cloud
02 33 46 84 69

pijlessayperiers.mdp@canton-lessay.com

SAINT HILAIRE DU HARCOUET 50600 - PIJ

Maison des services publics sociaux
65 place Louis Delaporte
02 33 69 28 58

pij@cdc-st-hilaire.com



SAINT-LO 50000 – BIJ

Centre culturel Jean Lurçat
Place du Champ de Mars
02 14 16 30 10

kiosk@saint-lo-agglo.fr



VALOGNES 50700 - PIJ

Espace Loisirs Culture
11 rue de l'Hôtel Dieu
02 33 21 62 71

pij@mairie-valognes.fr

ORNE

ALENCON 61000 - BIJ

4-6, place Poulet Malassis
02 33 80 48 90

contact@bij-orne.com

www.bij-orne.com



FLERS 61100 - PIJ

Espace Jules Verne
2, rue Jules Verne
02 33 98 19 77

pij@agglo-paysflers.fr



GACE 61230 – PIJ

Centre Socioculturel
Rue d'Orléans
09 67 45 26 94

pij-gace@orange.fr



LA FERTE-MACE 61600 - PIJ

Centre socioculturel fertois
14 rue Pasteur
02 33 14 00 41

pij@lafertemace.fr



Le Centre Régional d'Information Jeunesse Normandie-Caen héberge le service Europe Direct qui informe gratuitement sur les questions de mobilité.

Europe Direct Normandie-Caen / Caen - CRIJ - Normandie-Caen
16 rue Neuve-Saint-Jean - 14000 CAEN
02 31 27 80 30 - europe@infojeunesse.fr